

[Texte]

Xi'an, le 17 Mars 2016

*Permettez-moi de commencer par une affirmation : Le vin est complexe. A ce titre, nous remercions et félicitons la France et l'Australie pour leurs conclusions du groupe électronique qui rendent très bien compte de cette complexité à travers deux points essentiels :*

- 1. la nécessité d'une flexibilité technique répondant à la diversité des situations régionales à travers les bonnes pratiques de fabrication.*
- 2. la nécessité de reconnaître le statut particulier du vin dans nos sociétés. Le vin a une image qu'il faut préserver et perpétuer. La reconnaissance des limites d'utilisation est un signe fort des états de cette volonté de préserver la valeur du vin.*

*Dans ce contexte, notre association Oenoppia a une position particulière voire paradoxale car elle représente des entreprises qui commercialisent des produits œnologiques, auxiliaires technologiques et additifs, auprès des caves viticoles du monde entier. Défendre des limites d'utilisation des additifs revient à limiter ses marchés. Alors pourquoi le faisons-nous ? Parce que défendre une œnologie raisonnée et scientifique basée sur le respect du vin est une éthique partagée avec nos clients, vinificateurs et œnologues. Cette éthique est la clé de la pérennité de nos entreprises depuis plus de 100 ans.*



[Texte]

*Cette éthique nous la partageons aussi avec l'OIV. C'est la raison pour laquelle nous sommes membres observateurs de l'OIV et que nous pouvons affirmer que l'OIV est la seule organisation internationale à ce jour qui détient les compétences et les valeurs nécessaires pour la définition des pratiques œnologiques et de leurs limites. Si aujourd'hui, l'OIV n'est pas encore pleinement représentative, elle peut l'être demain et ouvrir la marche vers une harmonisation des standards pour le vin qui serait favorable à tous les acteurs. Je tiens enfin à souligner comme l'a fait la présidente de l'OIV précédemment que les travaux de l'OIV favorisent une évolution constante des pratiques œnologiques tenant compte des évolutions climatiques ou de la demande des consommateurs. Certaines limites sont en cours de révision comme celle de l'acidification ou de la gomme arabique.*

*En conclusion, nous sommes favorables à la recommandation 1 sous réserve d'amendement du texte vers une plus grande incitation à se référer à l'OIV.*

